

<b>Titre de la formation</b>	Diplôme d'état d'Ambulancier – DEA accessible par la voie de la VAE
<b>Diplômé visé</b>	DEA niveau 3
<b>RNCP</b>	<a href="#">RNCP4812</a>
<b>Certificateur</b>	Ministère des Solidarités et de la Santé
<b>Objectifs</b>	<p>Mettre en corrélation l'expérience professionnelle et les compétences requises pour l'obtention du diplôme d'état d'ambulancier.</p> <p>Le Diplôme d'Etat d'Ambulancier atteste de l'acquisition et la maîtrise de 8 compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient</li> <li>● Apprécier l'état clinique d'un patient</li> <li>● Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections</li> <li>● Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients</li> <li>● Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage</li> <li>● Assurer la sécurité du transport sanitaire</li> <li>● Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité de la prise en charge du patient</li> <li>● Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession</li> </ul>
<b>Durée de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement à la constitution du dossier (non obligatoire): 24 heures de formation</li> <li>● Jury d'évaluation (obligatoire): 1 heure d'entretien oral</li> <li>● Modules complémentaires en fonction des recommandations du jury de certification : La durée des modules varie entre 35 et 105 heures.</li> </ul>
<b>Délai d'accès en formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● A l'accompagnement : 2 à 4 mois</li> <li>● A la certification : 6 mois</li> </ul>
<b>Conditions de recevabilité</b>	<i>Dans l'attente de la publication des textes réglementaires.</i>
<b>Modalités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assister à une réunion d'information sur la démarche VAE.</li> <li>● Bénéficier d'un entretien individuel permettant d'identifier et d'analyser le besoin en accompagnement du candidat. Cet entretien aura pour objectif : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De préciser l'accompagnement singulier,</li> <li>- De planifier cet accompagnement,</li> <li>- Et d'en préciser les modalités.</li> </ul> <p>En amont de cet entretien individuel, <b>un chèque d'un montant de 52 €</b> correspondant aux frais de dossier, est à adresser (à l'ordre de La Régie des recettes de l'Institut de Formation d'Ambulanciers (IFA))</p> </li> <li>● Le candidat renseigne le <b>document CERFA n°12818*02</b> et y joint les pièces justificatives. Il adresse ces documents à l'Institut de Formation d'Ambulanciers accompagné du dossier d'inscription à l'accompagnement le cas échéant.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La demande de recevabilité est examinée par l'IFA. Si le dossier est recevable, une <b>réponse</b> est envoyée dans un <b>délaï maximum d'un mois</b> suivant la réception du dossier complet avec une proposition d'accompagnement (groupe de 12 personnes maximum).</li> <li>● Réalisation de l'accompagnement en fonction du parcours et des besoins du candidat, selon le planning personnalisé qui sera transmis au candidat</li> <li>● Le candidat constitue son livret 2 et le transmet à l'IFA avant la date limite communiquée.</li> <li>● Le candidat sera convoqué au jury d'évaluation pour un entretien d'une heure maximum.</li> <li>● Le jury d'évaluation transmettra son avis au jury de Certification qui statuera et notifiera au candidat les résultats : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Validation totale des compétences</li> <li>○ Validation partielle de compétences</li> <li>○ Refus de validation</li> </ul> </li> <li>● En cas de validation partielle, deux possibilités s'offriront au candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit le candidat suit une formation sur le ou les modules manquants dans un IFA. Il devra passer les épreuves d'évaluation correspondant à ce ou ces modules et obtenir la note de 10/20 pour pouvoir être présenté au jury de certification</li> <li>- Soit le candidat complète son expérience professionnelle afin de développer les compétences qui lui manquent. Il devra présenter un nouveau livret 2 de VAE uniquement sur les blocs non validés et repasser un nouveau jury d'évaluation et de certification</li> </ul> </li> </ul>
<b>Prérequis et public</b>	<i>Dans l'attente de la publication des textes réglementaires.</i>
<b>Secteurs d'activité</b>	La profession d'ambulancier s'exerce dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif (la Croix-Rouge française) mais aussi dans le secteur public hospitalier (ambulances des établissements publics hospitaliers).
<b>Types d'emplois accessibles</b>	Ambulancier

## Prochaines dates de formation

<b>Session 1</b>	
<b>Date de réunion d'information</b>	En attente de date
<b>Date limite de dépôt du Livret 1</b> (en recommandé avec accusé de réception)	En attente de date
<b>Date d'accompagnement</b>	En attente de Date
<b>Date limite de réception du Livret 2</b> (en recommandé avec accusé de réception)	En attente de date
<b>Dates de jurys d'évaluation</b>	<i>Dans l'attente de publication de la date par la DRETTTS</i>
<b>Dates de jury de certification</b>	<i>Dans l'attente de publication de la date par la DRETTTS</i>

MODULES ET COMPETENCES	
M1 – Les gestes d’urgence <b>Compétence 1 : « dans toute situation d’urgence assurer les gestes adaptés à l’état du patient »</b>	105 heures
M2 – L’état clinique d’un patient <b>Compétence 2 : « apprécier l’état clinique d’un patient »</b>	70 heures
M3 – Hygiène et prévention <b>Compétence 3 : « respecter les règles d’hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections »</b>	35 heures
M4 – Ergonomie <b>Compétence 4 : « utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l’installation et la mobilisation des patients »</b>	70 heures
M5 – Relation et communication <b>Compétence 5 : « établir une communication adaptée au patient et son entourage »</b>	70 heures
M6 – Sécurité du transport sanitaire <b>Compétence 6 : « assurer la sécurité du transport sanitaire »</b>	35 heures
M7 – Transmission des informations et gestion administrative <b>Compétence 7 : « rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins »</b>	35 heures
M8 – Règles et valeurs professionnelles <b>Compétence 8 : « organiser son activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession »</b>	35 heures

## CERTIFICATION

Le candidat obtient son Diplôme d’état d’Ambulancier par la validation de l’ensemble des modules de formation.

C’est le jury de la DREETS qui est souverain et qui délivre les diplômes d’état d’ambulancier. Il statue sur la délivrance ou non du diplôme sur présentation du dossier du candidat ayant validé partiellement ou totalement les modules après entretien avec le jury d’évaluation.

Le DEA est un diplôme d’état de niveau 3 équivalent à un CAP ou BEP.

Les moyens techniques	Les moyens pédagogiques	Informations diverses	
<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreuses salles de cours équipées de vidéoprojecteurs et d'écrans interactifs</li> <li>Une salle informatique</li> <li>Accès à Uness Formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement individuel et collectif</li> <li>Préparation au jury d'entretien</li> <li>Mise à disposition de ressources via Uness Formation</li> <li>Modalités pédagogiques variées : Présentiel, distanciel, e-learning, simulation, réalité virtuelle, quiz interactifs (Kahoot !, Plickers, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Registre public d'accessibilité consultable sur simple demande</li> </ul>	
		Textes réglementaires	
		<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">RNCP4812</a></li> <li>Référentiel de formation** (Téléchargement sur notre page internet)</li> </ul>	
Méthodes mobilisées			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours magistraux</li> <li>Travaux dirigés</li> <li>Travaux pratiques</li> <li>Travaux de recherches</li> <li>E-Learning</li> <li>Réalité virtuelle</li> <li>Suivi et évaluation par compétences</li> </ul>	<th>Poursuites d'études</th>		Poursuites d'études
		<ul style="list-style-type: none"> <li>D.E Aide-Soignant</li> <li>D.E Auxiliaire de Puériculture</li> <li>Diplôme Assistant de Régulation Médicale</li> </ul>	
Equivalences de compétences	Allègements partiels ou complets	Blocs de compétences	
Possibilité d'équivalence : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Possibilité d'allègements de formation : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Possibilité de valider un ou des blocs de compétence : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Nous contacter pour étude de faisabilité personnalisée.*			
Indicateurs de performance			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de candidats accompagnés</li> <li>% de satisfaction globale</li> <li>% de refus de validation</li> <li>% de validation partielle</li> <li>% de validation totale</li> </ul>	<th>Contact</th>		Contact
		* <a href="mailto:ifa38secretariat@chu-grenoble.fr">ifa38secretariat@chu-grenoble.fr</a> Tel : 04 76 76 50 69 Adresse : CHU Grenoble Alpes Pavillon Marie Marvingt CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9	
Tarification			
Pour un devis personnalisé, merci de nous contacter : <a href="mailto:ifa38secretariat@chu-grenoble.fr">ifa38secretariat@chu-grenoble.fr</a>	<th>Handicap</th>		Handicap
		Les candidats en situation de handicap compatibles avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation. Nous contacter : <a href="mailto:ifa38secretariat@chu-grenoble.fr">ifa38secretariat@chu-grenoble.fr</a>	

## Nos engagements

- Nous proposons un accompagnement et un suivi pédagogique individualisés à chacun de nos candidats.
- Nous garantissons la participation d'intervenants experts et qualifiés dans leur domaine. Nos formateurs sont des experts métiers formés à l'accompagnement VAE et internes à la structure.
- Nous garantissons des méthodes et des outils pédagogiques innovants et adaptés au développement des compétences ambulancières.
- Nous proposons des méthodes pédagogiques variées : des cours magistraux, des travaux pratiques, des travaux personnels guidés, des situations simulées, des jeux pédagogiques etc.
- Nous proposons un calendrier d'accompagnement personnel et individualisé

\*\*Arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier